Image not found or type unknown

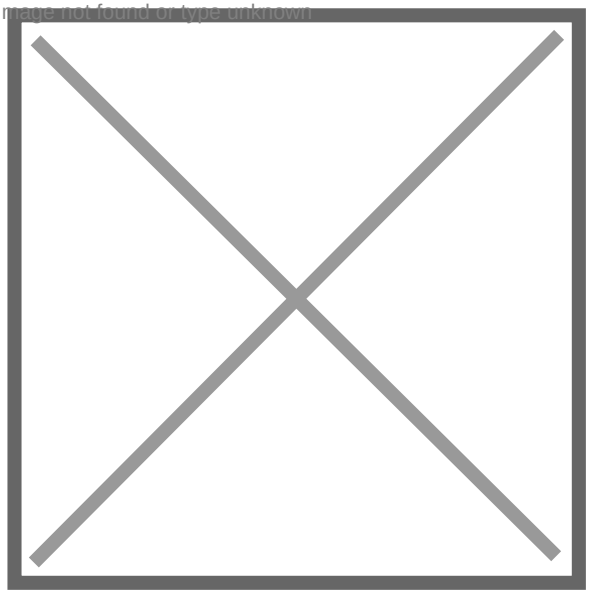

Droit sur la réparation d'une location meublé

Par **yassine3001**, le **07/05/2016** à **15:50**

Bonjour,
Je m'appelle Yassine , étant étudiant avec un faible revenu (bourse uniquement); un problème se vient à moi
Je possède un studio MEUBLE à 300 € avec charges comprises.
Cela fait depuis septembre que je suis locataire et depuis le début de mon bail , le propriétaire devait refaire la douche qui est dégrader et aussi remettre un nouveau sommier avec les lattes. De ce fait le propriétaire devait faire cela depuis décembre et à ce jours, début Mai il en ai que le propriétaire refuse indirectement, c'est a dire qu'il ne donne plus de nouvelle et "son assistante" me dit qu'il est bloquer a Madagascar à cause de des papiers perdu
La cause de son laxisme est due qu'il veut le vendre à la fin de l'année.
Du coup je vous savoir si le propriétaire est fautif ?

Par **cocotte1003**, le **07/05/2016** à **17:25**

Bonjour, avez vous fait noter ces changements sur le bail ou l'état des lieux d'entrée ?
Cordialement

Par **yassine3001**, le **07/05/2016** à **17:31**

Non du tout en faite, quant on a visiter, on a pas remarquer ces dégradation et tester comme il faut le lit et la grille de la douche.

Vous pensez qu'il peut me faire payer ça ?

Par **yassine3001**, le **08/05/2016** à **14:33**

cocotte1003 je suis inquiet depuis votre question

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés